



*Les Assurances
des Crédits
Commerciaux S.A*

Le Contrat d'Assurance
Assurance Gestion Partagée
AGP

7, Rue 8010 - Cité Montplaisir - 1002 Tunis
Tél: 71.891.065 - 71.891.349 - 71.893.442
Fax : 71.894.998
e-mail:info@assurcredit.com.tn

vendre en sécurité

VENDEUR EST NECESSAIRE

LE RISQUE ASSURE

Le non paiement de créances suite à l'insolvabilité de l'acheteur : faillite, redressement judiciaire, carence, difficultés de trésorerie etc...

OPERATIONS ELIGIBLES

- les ventes de biens ou de services effectuées sur le marché local.
- les ventes réalisées avec des entreprises.
- les ventes payables à crédit à court terme.

UNE COUVERTURE ADAPTEE

Aux entreprises réalisant une part de leur chiffre d'affaires avec un nombre important d'acheteurs et qui disposent d'une procédure de gestion du crédit client.

UNE GESTION PARTAGEE DES RISQUES

Une délégation est donnée à l'Assuré pour l'appréciation du risque acheteurs.

UN INTERESSEMENT DE L'ASSURE

Une participation de l'Assuré aux bénéfices de la gestion du contrat d'assurance.

ETRE PAYE EST VITAL

LA GARANTIE

La garantie est donnée acheteur par acheteur sous forme d'un quota revolving et permanent.

LA PRIME

Un seul taux de prime pour l'ensemble des acheteurs couverts par le contrat.

La prime à payer, est calculée sur les ventes mensuelles réalisées avec les acheteurs couverts.

LE RECOUVREMENT PRE-CONTENTIEUX

Il commence dès la déclaration de l'impayé et est réalisé avec le concours de l'Assuré.

Pas de frais de dossiers ni commission.

Versement à l'Assuré de la totalité des sommes recouvrées.

L' INDEMNISATION

Versement d'une indemnité en réparation des pertes subies, y compris les frais de recouvrement engagés par l'Assuré.